

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 28 août 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE259859002

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la prestation de services pour coordonnateurs de projets informatiques, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 2 985 118,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20965 (8 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE259859002

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la prestation de services pour coordonnateurs de projets informatiques, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 2 985 118,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20965 (8 soumissionnaires).

À sa séance du 6 août 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 13 août 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables ont expliqué que la Ville a conclu, en 2023, une entente avec Cofomo inc. pour la prestation de services en coordination de projet numérique. Le Service des technologies de l'information souhaite poursuivre cette prestation avec la présente entente-cadre, qui s'étend sur une période de 36 mois, et ce, afin d'appuyer les équipes internes dans la réalisation de projets comme la modernisation des réseaux de radiocommunication, la modernisation des infrastructures et plateformes TI ainsi que le projet de gestionnaire électronique de documents.

Un appel d'offres a été publié du 26 mars au 8 mai. Parmi les 20 preneurs du cahier des charges, huit ont déposé une soumission. Certaines des firmes n'ayant pas présenté

d'offres ont fourni la raison de leur désistement : une a affirmé avoir manqué de temps; une autre a indiqué que la demande lui paraissait restrictive; une aurait un carnet de commandes déjà complet et une dernière a invoqué l'insuffisance de ressources. L'analyse des soumissions révèle que l'une n'est pas conforme administrativement et que deux n'atteignent pas les exigences techniques. La firme ayant obtenue la meilleure note finale est Cofomo inc., dont le prix montre un écart de (-17,1 %) avec l'estimation et de 5,71 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire.

Cette entente se qualifiait à la Commission, car l'adjudicataire en est à son troisième octroi consécutif. Les personnes invitées ont précisé que Cofomo inc. se distingue à la fois par ses prix concurrentiels et par la qualité de son offre technique. La firme, qui déteint une forte expérience, comprend bien les besoins de la Ville, propose les services adéquats et propose une bonne disponibilité de main-d'œuvre. C'est pourquoi le Service des TI recommande d'octroyer l'entente-cadre à la firme pour la prestation de services pour coordonnateurs de projets informatiques.

Durant la période d'échange, les commissaires ont demandé si l'expérience de Cofomo inc. avec la Ville a pu être avantageuse pour la firme dans le cadre de cet appel d'offres. Les responsables ont précisé qu'elle n'a pas été avantagée, car les firmes sont évaluées sur leur expertise en matière de gestion de projets, d'après les mêmes critères. Il a également été question de la décision de faire appel à des ressources externes, plutôt que de se doter de main-d'œuvre interne. Selon les explications obtenues, les ententes-cadres sont disponibles pour des projets nécessitant une capacité additionnelle. De plus, une analyse globale est réalisée dans le cadre de l'exercice budgétaire annuel pour estimer les ressources, les besoins et les budgets. Les ententes permettent d'avoir des ressources disponibles pour des besoins ponctuels. Il demeure néanmoins toujours important de conserver la maîtrise du projet à l'intérieur de la Ville.

La Commission a demandé d'ajouter au sommaire décisionnel des explications pour démontrer que le Service a procédé à une analyse entourant les besoins et justifier qu'il est préférable d'avoir recours à des ressources externes, plutôt que de se doter de ressources internes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information, Direction Bureau de projets TI, Division portefeuille Ti global et pratiques pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE259859002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.